

Je fais
la différence !

se-unsa.org



Enseignants de l'UNSA

BORDEAUX

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

- | | |
|------------------|--|
| Christian BASSET | - L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique |
| Rahim EL MOUAHID | - S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Enseignement
Professionnel, élu à la CAPA des PLP |
| Sylvie BERGEON | - LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC
Elue à la CAPA des PLP |

*"Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer
que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

FAITES LA DIFFERENCE

*Pensez à renouveler votre adhésion
ou n'hésitez pas à nous rejoindre."*

Lettre d'information PLP du 08/06/2010

N° 6

> Hors-classe PLP

Le contingent pour la hors classe PLP est désormais connu. 132 promotions seront attribuées pour l'année 2010-2011.

Nous mettrons à votre disposition : un rappel du bilan ([ici](#)) de la CAPA de juillet dernier (où le contingent était de 132 aussi), un rappel des règles en vigueur pour cette année (voir pièce jointe) et une fiche de suivi syndical pour la hors classe (voir pièce jointe).

Si vous ne nous avez pas encore renvoyé cette fiche et en particulier si vous êtes au 11^{ème} ou au 10^{ème} échelon, nous vous demandons de nous la retourner **d'urgence** afin que nous puissions vérifier avec vous les éléments de votre barème : **la CAPA se déroulera le jeudi 1^{er} juillet.**

> Bilan de la CAPA du 10 mai 2010 sur les contestations de notes administratives

- 17 contestations portaient sur l'incohérence entre la note proposée par le chef d'établissement et le travail accompli. Seuls 4 collègues ont vu leur note augmenter de 0,1 point !
- 12 contestations faisaient suite à l'harmonisation du Recteur pour toute augmentation au-delà de 0,5 point :
Sur ce point, le SE-UNSA a dénoncé en début de séance l'attitude de quelques chefs d'établissement qui donnent l'illusion aux collègues de les avoir fortement augmentés (+ de 0,5 point) sans appuyer la proposition par un rapport circonstancié comme le précise clairement la circulaire.
Dans ce rapport sur une feuille à part doivent figurer les éléments motivant l'augmentation exceptionnelle, il doit être signé par le chef d'établissement et l'enseignant. Sans ce rapport, la note reviendra baissée à 0,5 par l'administration.
Aucune contestation n'a été satisfaite dans ce cadre-là.
- 8 contestations portaient sur l'harmonisation rectorale pour dépassement de la fourchette : pour les mêmes raisons (absence de rapport) les notes sont ramenées soit au maximum de la fourchette, soit à la note précédente si celle-ci dépassait déjà le maximum. Aucune contestation n'a été satisfaite.
- 1 contestation par harmonisation pour dépassement de 0,1 point au-delà de 39 points sans rapport, mêmes causes, mêmes effets : pas d'augmentation.

> Communiqué de presse du SE-UNSA du 7 juin 2010

Retraites : les 6 derniers mois dans le collimateur !

Soigneusement cachées jusqu'à présent, les intentions réelles du gouvernement se dévoilent peu à peu. En effet, le 4 juin dernier, lors de la rencontre de l'UNSA Fonction Publique avec le cabinet d'Éric Woerth, ce dernier a mis sur la table une simulation dégradant le mode de calcul actuel de la pension des fonctionnaires. On passerait d'un calcul basé sur les 6 derniers mois, à un calcul sur les 10 dernières années. Qui plus est, le passage progressif d'un dispositif à l'autre débiterait dès 2011 (calcul sur les 2 dernières années) pour s'achever en 2019.

Pour le SE-UNSA, une telle hypothèse est inacceptable. Elle se traduirait par une baisse très conséquente des pensions des enseignants et tout particulièrement des enseignantes, déjà principales victimes des réformes précédentes.

Ce serait rompre avec la conception actuelle d'une Fonction Publique de carrière statutaire. Ce serait aussi méconnaître les spécificités du régime de retraites des enseignants qui n'intègre pas les indemnités et les primes, de toute façon déjà bien peu élevées par rapport à d'autres professions.

Ce serait aussi passer sous silence les statistiques, livrées par ce même ministère, démontrant que le salaire d'un enseignant est inférieur de plus de 1000 euros à celui d'un autre cadre de la Fonction Publique et de plus de 1 500 euros comparé à un cadre du privé. Nous sommes donc bien loin des idées reçues qui feraient des enseignants des privilégiés.

Par ailleurs, contrairement à ses déclarations, le gouvernement souhaiterait mettre en œuvre cette option dès 2011. Il ne laisserait ainsi aucune possibilité d'anticipation aux enseignants proches de leur retraite. Le SE-UNSA y voit les premiers signes du gel budgétaire qui s'annonce particulièrement sévère pour les fonctionnaires.

En s'engageant dans cette voie, le ministre de la Fonction Publique va susciter la colère des personnels déjà fortement indignés par le cynisme des « 13 leviers » d'économies du schéma d'emplois 2011-2013 récemment dévoilés.

Pour faire barrage à ce projet, qui pourrait amputer gravement le montant de leur pension, le SE-UNSA appelle tous les enseignants et les personnels d'éducation à se mobiliser massivement et à faire grève le 24 juin prochain.

Paris, le 7 juin 2010
Christian Chevalier
Secrétaire Général

> Mutations intra-académique PLP : 21 juin 2010

Comme l'année dernière, l'administration a choisi d'informer individuellement les candidats à mutation du projet les concernant avant la tenue de la CAPA. **Cette communication se fera le vendredi 11 juin par téléphone ou via i-prof.**

Tous les ans, parce que les élus du personnel vérifient et contrôlent les dossiers qui leur sont confiés, des erreurs sont détectées, des améliorations sont proposées, ce qui entraîne de nombreuses modifications par rapport au projet initial de l'administration.

A titre d'exemple, en 2009 en Lettres-Histoire, suite à une erreur détectée par les élus du SE-UNSA, l'ensemble du projet, en particulier pour la Gironde, avait été substantiellement modifié.

Cette année encore, les élus du SE-UNSA rempliront fermement leur mission de défenseur des personnels lors de la CAPA qui se déroulera **le lundi 21 juin après-midi**.

Sur le site académique du SE-UNSA, nous mettons à votre disposition les listes des postes offerts au mouvement ([lire ici](#)) et des postes neutralisés pour les stagiaires ([lire ici](#)).

> Inscriptions concours 2011

Attention, cette année les dates d'inscription aux concours sont avancées.

Les dates d'inscription aux concours et les dates des épreuves d'admissibilité pour la session 2011 sont disponibles sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr>

Les dates d'inscription sont les mêmes pour tous les concours premier et second degrés.

**Les inscriptions sont enregistrées par Internet
du mardi 1^{er} juin 2010 à partir de 12 heures
au mardi 13 juillet 2010 avant 17 heures**

Pour connaître les dates des épreuves écrites d'admissibilité, voir le [calendrier](#) sur notre site académique.

> Affectation des stagiaires au 01/09/2010

Contrairement aux années précédentes, le mouvement des stagiaires se fera en deux phases :

- Fin juillet/début août : commissions nationales pour l'affectation dans une académie de formation. Il est à noter que durant cette période les sections académiques seront en principe en vacances. La permanence et le suivi des stagiaires seront assurés par le SE-UNSA national ([Règles](#) et [lien du national](#) à voir et à diffuser éventuellement aux futurs stagiaires PLP que vous connaissez).
- Fin août : commissions académiques pour l'affectation des stagiaires sur un poste dans un des cinq départements ([lire ici](#))
Le suivi sera ensuite relayé par les élus du SE-UNSA au niveau académique.

> Mutations Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna

Candidatures et vœux par Internet du jeudi 27 mai 2010 à 12 h au mardi 15 juin 2010 à 12 h.

⇒ [Lire la suite](#)

> Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez

régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

>>adhérer au SE-UNSA

